

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES FORMATION

Désignation

La société PERI G désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au : 11 rue de l'île mystérieuse 80440 BOVES.

PERI G met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à 11 rue de l'île mystérieuse 80440 BOVES et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Nom de l'organisme
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGS : les conditions générales de services, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Services déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PERI G pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Services. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société PERI G s'engage à fournir une convention au client ou à l'OPCO. Le client est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Inscriptions

Tous renseignements et modalités d'inscription se font auprès de PERI-G. Les inscriptions sont validées auprès du responsable de stage ou à réception du bulletin d'inscription (papier ou informatique).

Suite à cette pré-inscription, pour les formations VIVEA, PERI-G inscrit le contributeur sur le site HAPI qui envoie un mail de consentement au contributeur pour valider son inscription. Il faut donc que le contributeur consente par mail à venir à la formation sans quoi, il ne pourra être inscrit à la formation et l'organisme de formation ne pourra pas être payé pour sa participation. Le contributeur a maximum 1 mois après la formation pour valider son consentement. Sans ce consentement, l'organisme de formation devra facturer le contributeur pour la part non reçue du VIVEA, soit 200 euros TTC.

L'inscription à la formation vaut acceptation de ces Conditions Générales de Services.

Conditions d'annulations et report de formation

Annulation par le stagiaire : Elle est à formuler par mail. L'annulation à la formation donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de :

- **30 %** si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation
- **50 %** si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation
- **100 %** en cas de réception moins de 3 jours avant le jour J

Annulation par PERI-G : Les causes possibles de l'annulation de la formation peuvent être par exemple un nombre insuffisant de participants, l'indisponibilité d'un formateur.... Aucune indemnité ne pourra être exigée par le stagiaire.

Report de la formation : La formation pourra être reportée, à une autre date et/ou dans un autre lieu, après un accord tacite entre les stagiaires inscrits et PERI-G.

Restauration

Si la formation se déroule sur une journée, le déjeuner est pris sur place avec le groupe dans le lieu choisi par le formateur ou PERI-G. Le repas est à la charge de chaque participant.

Déroulement des stages

En règle générale, les stages commencent à 9h00 et se terminent vers 17h30. Les horaires et l'adresse du lieu de formation sont redonnés par mail 5 jours avant la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO autre que le VIVEA, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PERI G ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PERI G sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société PERI G s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PERI G et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.